



Invitation de Mme Ségolène Royal
Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Paris, le mercredi 1^{er} avril 2015

Création du parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis

Ségolène Royal, ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, signera le décret de création du parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis

samedi 4 avril 2015 à 10h30,

Salle Jean Moulin, à la Préfecture de la Charente-Maritime,

38 rue Réaumur – 17 000 La Rochelle



Les parcs naturels marins ont pour objectif de connaître et protéger le milieu marin tout en développant de façon raisonnée les activités humaines. Leur « marque de fabrique » est la concertation et un mode de gouvernance associant tous les acteurs du milieu marin concernés par le périmètre du parc.

Le parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et la mer des Pertuis s'étend le long des 700 km de côtes du sud de la Vendée, de la Charente-Maritime et de l'Estuaire de la Gironde et couvre une superficie de 6500 km². Il bénéficie d'une gouvernance adaptée à sa configuration permettant une gestion cohérente, tant globale que locale.

Merci de bien vouloir vous accréditer, en indiquant votre numéro de carte de presse :

Yann TOUVERON – 05 46 27 43 05

Cyril PRALONG – 05 46 27 43 25

Standard – 05 46 27 43 00

pref-communication@charente-maritime.gouv.fr

Retrouvez [l'invitation presse en ligne](#)



Communiqué de Mme Ségolène Royal
Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Paris, le samedi 4 avril 2015

Ségolène Royal crée par décret le Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis

Ségolène Royal, ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie a signé aujourd'hui le décret de création du Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis à la Préfecture de Charente Maritime. La ministre s'était engagée à créer ce 7^{ème} parc naturel marin français, le plus grand parc marin hexagonal à ce jour, lors de la journée mondiale de l'océan, le 8 juin 2014.

Situé sur la façade atlantique, ce parc naturel marin couvre 6 500 km² d'espace marin et s'étend sur 700 km de côtes sur trois départements (Vendée, Charente-Maritime, Gironde). Ce périmètre permet de préserver la continuité physique et écologique formée par les quatre grandes zones du parc :

- **la mer des Pertuis**, une mosaïque d'habitats remarquables primordiale pour de nombreuses espèces migratrices, oiseaux et poissons ;
- **l'estuaire de la Gironde**, le plus grand estuaire d'Europe, à la biodiversité emblématique - dernier lieu de reproduction de l'esturgeon en Europe par exemple ;
- **le panache**, formé par le brassage des eaux douces de la Gironde avec l'océan Atlantique, d'une grande richesse halieutique ;
- **le large**, très poissonneux, fréquenté par de nombreux oiseaux comme le Fou de Bassan et zone d'alimentation pour la tortue Luth, le requin Pèlerin et les mammifères marins.

De nombreuses activités économiques sont aussi concentrées dans ces espaces : ostréiculture, pêche, navigation, tourisme... La mise en place du parc naturel marin doit permettre de **préserver, voire restaurer, l'équilibre des écosystèmes tout en conjuguant le développement durable des activités économiques.**

Vous pouvez consulter le dossier complet de présentation du parc :

<http://www.aires-marines.fr/L-Agence/Organisation/Missions-d-etude-de-parc/Gironde-Pertuis/Documents/Richesses-Gironde-Pertuis/Livret-Richesses-naturelles>

<http://www.aires-marines.fr/L-Agence/Organisation/Missions-d-etude-de-parc/Gironde-Pertuis/Documents/Richesses-Gironde-Pertuis/Livret-Richesses-humaines>

Le Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis est le 7^{ème} parc naturel marin de France ; les six premiers sont ceux d'Iroise, de Mayotte, du golfe du Lion, des Glorieuses, des Estuaires picards et de la mer d'Opale et du bassin d'Arcachon.

La création de ce Parc concrétise l'ambition de la stratégie nationale pour la création et la gestion des aires marines protégées de créer un réseau cohérent, représentatif et bien géré pour 20 % des eaux sous juridiction française d'ici à 2020.

Pour toute information complémentaire, contact presse : **01 40 81 78 31**

www.developpement-durable.gouv.fr
@ecologiEnergie



Communiqué de Mme Ségolène Royal

Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Paris, le mardi 7 avril 2015

Débat sur le gaz de schiste : quelques repères

- o Il n'y a rien à cacher. Le rapport sur les gaz de schiste **reconnait que la fracturation hydraulique est « condamnable au plan environnemental »**.
- o **L'alternative qu'il propose n'apporte pas de solution.** C'est une technologie qui n'est pas mature et sans retour d'expérience. Le principe reste **toujours la fracturation de la roche-mère**. L'eau est remplacée par de l'heptafluoropropane, **une molécule dont le potentiel de réchauffement climatique est 3000 fois celui du CO₂**. En cas de fuite, l'effet sur le climat serait catastrophique. Contrairement à l'exploitation des hydrocarbures conventionnels, il est toujours nécessaire de **multiplier les forages et les stimulations pour exploiter les gaz et les pétroles de schiste**. Même si les puits sont de qualité, cela **augmente le risque de pollution du sous-sol et des nappes phréatiques**, au cours de la phase d'exploitation
- o Par ailleurs, relancer le débat sur les gaz de schiste pourrait **déstabiliser l'effet de relance économique créé par la transition énergétique**. A l'heure où l'on cherche à mobiliser les acteurs des filières industrielles sur **les économies d'énergie et les énergies décarbonées**, il faut de la stabilité et de la cohérence dans les priorités, pour que les investissements montent en puissance.

Pour toute information complémentaire :

contact presse : **01 40 81 78 31**

www.developpement-durable.gouv.fr

@ecologiEnergie



Communiqué

Ministère de l'Écologie, du Développement
durable et de l'Énergie

Secrétariat d'État chargé des Transports
de la Mer et de la Pêche

Paris, le mardi 7 avril 2015

Nomination de Marie-Françoise SIMON-ROVETTO à la Présidence du Conseil Supérieur de la Marine Marchande

Ségolène ROYAL, Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, et Alain VIDALIES, Secrétaire d'État chargé des Transports, de la Mer et de la Pêche, ont nommé Marie-Françoise SIMON-ROVETTO à la Présidence du Conseil Supérieur de la Marine Marchande (« CSMM »).

Le CSMM est composé de 7 représentants de l'État, de 12 représentants des armements maritimes et des ports, de 12 représentants des personnels maritimes et portuaires, ainsi que de 8 personnalités qualifiées. Lieu d'échange et de débat privilégié pour les sujets maritimes et portuaires, le CSMM est obligatoirement consulté sur les projets de lois et de décrets y afférant. Il peut donner un avis ou proposer des mesures sur toute question en rapport avec ces activités.

Madame SIMON-ROVETTO, ancienne élève de l'École Nationale d'Administration, (promotion 1981/Droits de l'homme), a occupé au cours de sa carrière de nombreux postes à responsabilité dans le domaine des transports et de la mer. Elle a par ailleurs été Inspectrice générale des établissements administratifs et scolaires des écoles de formation maritime, ainsi qu'administratrice de plusieurs établissements à vocation maritime comme le Musée de la marine ou l'Institut français de la mer. Elle succède à Michel QUIMBERT, qui va se voir confier une mission sur la mise en place de la filière de démantèlement des navires.

La France a besoin d'une marine marchande active et de ports maritimes performants. La nomination de Marie-Françoise SIMON-ROVETTO marque l'importance attachée par le Gouvernement à ces deux secteurs, dont les activités sont essentielles pour l'économie générale du pays.

Pour toute information complémentaire, contacts :

Service de presse de Mme Ségolène Royal : 01 40 81 78 31

Service de presse de M. Alain Vidalies : 01 40 81 77 57



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Départ de *L'Hermione* - Point presse **Ségolène Royal**

ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie
a le plaisir de vous convier à un point presse de présentation du voyage et du programme
des escales de *L'Hermione*. Reconstituée par la région Poitou-Charentes, le département de
la Charente-Maritime et la ville de Rochefort, la frégate partira de l'estuaire de la Charente,
samedi 18 avril, pour la grande traversée vers les États-Unis.

e' *Hermione* le grand départ de

Mardi **14 avril** à 17 h | Hôtel de Roquelaure
244, boulevard Saint-Germain - Paris

En présence de : **Benedict Donnelly**, président de l'association *Hermione La Fayette*,
Jean-Pierre de Monza, éditeur du livre *The Hermione La Fayette's war ship and
the american revolution*, **Emmanuel de Fontainieu**, auteur, **John Crawford**, vice-
président de la fondation *Hermione*, **François Asselin**, PDG de l'entreprise Asselin,
des lycéens et professeurs du lycée maritime de La Rochelle, **des apprentis et
professeurs** du CFA de Surgères.

Merci de vous accréditer, en indiquant votre n° de carte de presse :
secretariat.presse@developpement-durable.gouv.fr - 01 40 81 78 31



Communiqué de Mme Ségolène Royal
Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Paris, le vendredi 5 juin 2015

*Arrivée de l'Hermione, frégate de la liberté de La Fayette,
aux États-Unis d'Amérique*

Ségolène Royal se rend aux États-Unis d'Amérique du 4 au 10 juin 2015. A cette occasion, la ministre participera à Yorktown le 5 juin à 10h, **à la cérémonie d'accueil de l'Hermione**, en tant que représentante du Gouvernement français, ministre chargée de la Mer, co-présidente du comité national Hermione-La Fayette, mais aussi comme présidente de Région Poitou-Charentes qui a œuvré 10 ans pour cette reconstruction par sa région. Elle participera également **aux cérémonies prévues le 9 juin à Mount Vernon (site de la maison de George Washington) et le 4 juillet à New-York.**

Programme de la cérémonie d'accueil de la frégate du 5 juin à Yorktown :

- présentation des couleurs,
- exécution des hymnes nationaux,
- mot d'accueil de M. Shepperd, président du « Board of Supervisors' du York Country,
- allocution du Gouverneur,
- allocution de Ségolène Royal,
- hommage rendu au commandant de l'Hermione, M. Cariou,
- visite de la frégate,
- dépôt de gerbe au Monument de la Victoire,
- sonnerie aux Morts.



Arrivée symbolique de l'Hermione en Virginie, États-Unis d'Amérique

Partie de l'île d'Aix en Charente-Maritime, la frégate a fait escale aux Canaries du 1^{er} au 6 mai et arrivera à Yorktown le 5 juin au matin. Plusieurs étapes viendront rythmer la suite du voyage de l'Hermione avant son grand retour à **Rochefort le 29 août lors d'une grande fête historique** (9 juin, Mount Vernon – 25 au 28 juin, Philadelphie – 1^{er} au 4 juillet, New-York – 23 juillet, Saint-Pierre-et-Miquelon – 10 au 17 août, Brest...).

L'Hermione, symbole de plus de deux siècles d'amitié franco-américaine, a été reconstruit à l'identique du bateau du marquis La Fayette qui, le 20 mars 1780, partit combattre aux côtés des insurgés américains pour leur indépendance. Le chantier basé à Rochefort a duré 17 ans. L'apogée de cette aventure aura lieu dans la baie de New-York à l'occasion de la célébration du jour de l'Indépendance américaine : plusieurs centaines de bateaux à voile et à moteur accompagneront l'Hermione pour la grande parade du 4 juillet.

#VotreEnergie pour la France :
Agir ensemble pour la transition énergétique

En cette année d'engagement pour la cause climatique, l'exemplarité de la France passe par celle de ses territoires et de leurs forces vives. Vous souhaitez participer à ce mouvement ? Rendez-vous sur www.votreenergiepourlafrance.fr :

- « **1 jour, 1 action** » : à quelques mois de la #COP21, découvrez les actions exemplaires engagées près de chez vous.
- Vous agissez sur le terrain ? Vous avez une idée à proposer ? #VotreEnergie, c'est aussi un **espace participatif** !

Pour toute information complémentaire, contact presse : **01 40 81 78 31**

www.developpement-durable.gouv.fr
[@ecologiEnergie](https://twitter.com/ecologiEnergie)



Communiqué de Mme Ségolène Royal

Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Paris, le mardi 9 juin 2015

*Mesures en faveur de la protection des océans
- Capitol Hill Ocean Week 2015, Washington -*



A l'occasion de l'ouverture de la Capitol Hill Ocean Week 2015 à Washington, Ségolène Royal, ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, annonce les engagements de la France pour la protection des océans.

- Soutien du projet d'établissement d'un réseau mondial d'aires marines protégées,
- objectif ambitieux de 20 % des eaux sous juridiction française en aires marines protégées d'ici 2020 (actuellement à 16 %),
- finalisation d'un réseau de 10 parcs naturels marins (après le bassin d'Arcachon, l'estuaire de la Gironde et la mer des Pertuis, trois autres parcs naturels marins sont actuellement à l'étude : en Martinique, en Corse et dans le golfe Normand-Breton),
- création en avril 2014 du parc naturel de la mer de Corail (Nouvelle-Calédonie) sur 1.3 million de km², l'une des plus grandes aires marines protégées du monde,
- dotation de la France du premier plan de protection de 55 000 hectares de mangroves et 75 % des récifs coralliens, dans le cadre du projet de loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages,
- soutien de l'objectif d'atteindre 10 % d'aires marines protégées dans le monde d'ici 2020 contre 3 % aujourd'hui,

- soutien actif de la Convention de Carthagène, dans le Golfe du Mexique et la mer des Antilles (mise en place récente en Guadeloupe, du comité de pilotage du projet de réintroduction du lamantin),
- proposition au nom de la France, avec l'Australie et l'Union européenne, de la création d'une aire marine protégée en Antarctique de l'Est à la Commission for the Conservation of Antarctic Marine Living Ressources (CCAMLR),
- soutien au développement par la communauté internationale d'un instrument mondial, sous l'égide de la convention de Montego Bay, pour une meilleure gestion partagée de la richesse exceptionnelle de la biodiversité marine en haute mer, au-delà des limites des juridictions nationales.

La France possède le second espace maritime au monde, avec une zone économique exclusive de 11 millions de km² (20 fois la surface de la France métropolitaine), juste derrière les États-Unis (avec 11,3 m km²). Dans sa Zone économique exclusive (ZEE), la France héberge 10 % des récifs coralliens, 20 % des atolls, 6 % des monts sous-marins. Ces milieux sont d'une grande richesse biologique. Ils supportent de nombreuses activités économiques. De ce fait, la France a une responsabilité éminente dans la protection des océans.

Pour toute information complémentaire, contact presse : **01 40 81 78 31**

www.developpement-durable.gouv.fr
[@ecologiEnergie](https://twitter.com/ecologiEnergie)

Paris, le vendredi 4 septembre 2015

En visite au lycée maritime de Saint-Malo Ségolène Royal rend publiques les 10 pistes d'actions de la croissance bleue



Ségolène Royal inaugure aujourd'hui le lycée maritime de Saint-Malo. A cette occasion, elle rend publiques les 10 premières pistes d'actions pour la croissance bleue faisant suite à une conférence nationale sur la transition écologique de la mer et des océans.

Croissance bleue et transition énergétique et écologique

1) Soutien aux filières de la Croissance bleue

- **mobilisation de la filière des énergies marines** : aller au-delà de la mobilisation actuelle pour faciliter les échanges et les rapprochements entre les différents acteurs, pour faire de la France un leader dans ce domaine ;
- **appel à projets sur le développement de l'aquaculture** : identification des zones propices, projets concertés en local et écologiques valorisés par le ministère de l'Écologie, du développement durable et de l'Énergie.

2) Conciliation des différentes activités et usages de la mer : mise en place opérationnelle de la planification maritime, lancement dès maintenant d'une expérimentation en grandeur réelle sur la façade Manche-mer du Nord.

3) Recherche et innovations pour la transition écologique

- **réduction des pollutions en mer et des émissions de gaz à effet de serre, et soutien à une nouvelle filière** : publication et mise en œuvre du schéma national d'orientation pour le déploiement du gaz naturel liquéfié (GNL) et appels à projets pour soutenir les premiers projets pilote ;

- **mobilisation en faveur du renouvellement de la flotte de pêche et de commerce françaises** par des projets innovants des navires respectueux de l'environnement et s'engageant dans la transition énergétique ;
- **recherche** : appels à contributions pour le volet recherche de la stratégie nationale de la mer et du littoral.

Protection de la mer et du littoral

- 4) Renforcement des actions pour lutter contre les déchets en mer** : proposition d'un contrat d'engagement volontaire avec la mobilisation des soutiens existants ; engagement d'une action européenne en concertation avec les ministres européens de l'Environnement sur **les pertes de conteneurs**.
- 5) Lancement d'appels à projets pour le littoral**, autour des thématiques « imaginer le littoral de demain », « gestion du trait de côte pour adapter les territoires aux nouveaux enjeux océan et climat », « entretien des espaces naturels marins et littoraux ».
- 6) Accélération de l'atteinte des objectifs de couverture des aires marines protégées** (objectif international : 10 % en 2020 ; objectif de la France 20 % en 2020) : avec les nouveaux parcs marins annoncés par la ministre, possibilité d'atteindre, voir de dépasser l'objectif de 20 % d'ici 2017 ; lancement d'aires marines éducatives.

7) Soutien aux métiers de la mer

- **lancement d'une action au niveau européen ou international contre le dumping social** ;
- **mobilisation des établissements d'enseignement du ministère**, notamment maritimes et par Ségolène Royal en faveur de la transition écologique pour la croissance bleue et le climat.

Océans et climat

- 8) Préparation d'une initiative à la COP 21 pour une journée sur les océans.**
- 9) Renforcement de la connaissance de l'impact du changement climatique sur les océans.**

10) Modernisation de la Gouvernance

- **mise en place du nouveau conseil national de la mer et des littoraux.**

Ces pistes d'actions sont mises en concertation avec les acteurs de la mer réunis lors de la conférence du 31 août.

Pour toute information complémentaire, contacts :
Service de presse de Mme Ségolène Royal : 01 40 81 78 31

www.developpement-durable.gouv.fr
[@ecologiEnergie](https://twitter.com/ecologiEnergie)

Paris, le jeudi 10 septembre 2015

Déplacement de Ségolène Royal en Gironde

Climat, mer et biodiversité

Ségolène Royal,
ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie,

interviendra lors du festival « Ocean Climax »
sur le thème « Le Littoral, une rencontre terre-océan, un creuset de vie »



Vendredi 11 septembre 2015 à partir de 11h30
DARWIN Eco-Système - 87 Quai des Queyries, 33100 Bordeaux

13h00, réunion de travail sur la mise en œuvre du Parc naturel marin du bassin d'Arcachon – résidence préfectorale de Bordeaux

Organisé à l'occasion des 25 ans de la *Surfrider Foundation Europe*, le festival « Ocean Climax » accueille de nombreux scientifiques, artistes et acteurs associatifs pour sensibiliser la société civile sur les enjeux climatiques et la protection de l'océan.

A quelques semaines de la Conférence Paris Climat, Ségolène Royal a souhaité participer à cet événement de mobilisation pour rappeler la nécessité de préserver la richesse de nos écosystèmes et la relation homme-nature.

Pour suivre le déplacement de la ministre, merci de bien vouloir vous accréditer, en indiquant votre numéro de carte de presse :

pref-communication@gironde.gouv.fr

05 56 90 60 18



Paris, le vendredi 6 novembre 2015

Ségolène Royal annonce qu'un accord a été trouvé avec le gouvernement italien pour protéger le Canal de Corse



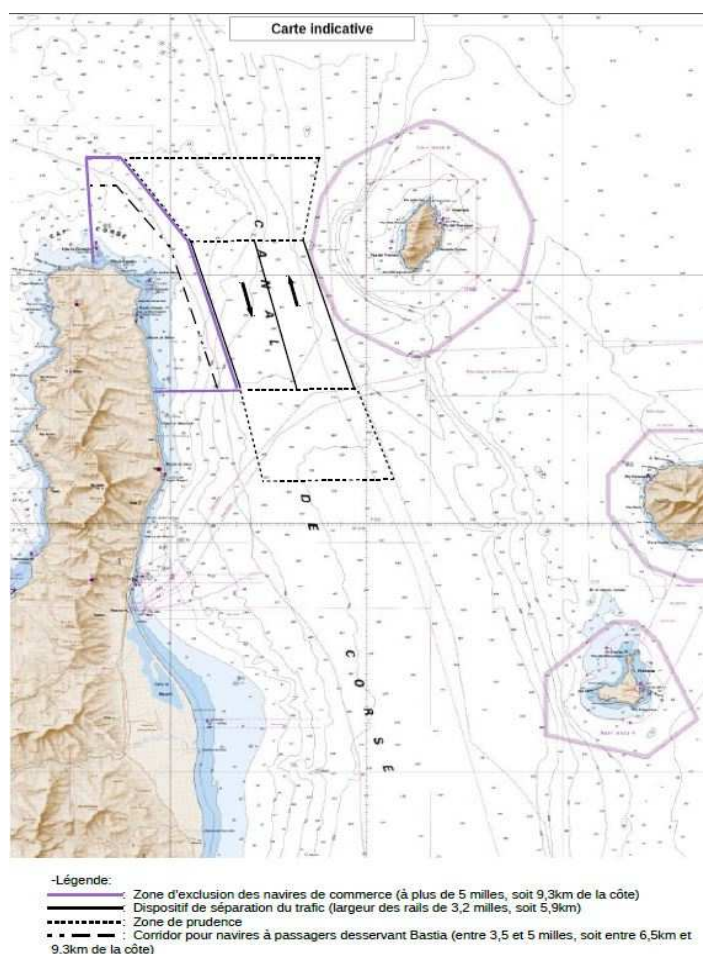
« Conformément à mes engagements, les négociations menées avec le gouvernement italien viennent d'aboutir avec l'adoption d'un schéma de réglementation du trafic maritime international dans le Canal de Corse comprenant :

- l'éloignement du trafic des navires à passagers desservant Bastia à 3,5 milles nautiques (6,5 km) de la côte du Cap Corse et des autres navires de commerce à 5 milles nautiques (9,3 km) de la côte,
- la création d'un rail de 8 milles nautiques (14,8 km) de long avec séparation des flux de navires de commerce montants et descendants et deux zones de prudence au nord et au sud du dispositif.

Cette proposition conjointe franco-italienne sera transmise à l'Organisation Maritime Internationale après information de la Commission européenne et des États membres ».

Parallèlement, les travaux de création du parc naturel marin du Cap Corse s'accroissent, conformément au calendrier souhaité par la ministre, les élus et les acteurs concernés, pour une création du parc d'ici l'été 2016.

« Je suis particulièrement satisfaite de l'avancée de ces dossiers, après avoir, il y a 23 ans, protégé les Bouches de Bonifacio en tant que ministre de l'Environnement avec mon homologue italien ».



Ségolène Royal,
ministre de l'Écologie,
du Développement durable
et de l'Énergie

Graziano Delrio,
ministre des
Infrastructures
et des Transports

Accord Franco-italien sur la protection du Canal de Corse

La ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, Ségolène Royal et le ministre des Infrastructures et des Transports, Graziano Delrio ont établi un schéma de réglementation du trafic maritime international, pour améliorer la sécurité de la navigation et la sauvegarde du milieu maritime dans le Canal de Corse.

Ceci concrétise l'engagement du sommet franco-italien du 24 février 2015 et les conclusions de la rencontre entre Mme Ségolène Royal et M. Graziano Delrio le 22 juin dernier, visant à renforcer rapidement la sécurité du transport maritime dans le Canal de Corse.

Le dispositif proposé vise à réduire les risques d'accidents dans une zone très sensible du point de vue environnemental. Il permettra d'éloigner le trafic des navires de commerce de la côte et de séparer les flux montants et descendants, grâce à une vigilance accrue permettant une réaction meilleure et plus rapide en cas d'urgence.

L'accord se traduira par une proposition conjointe, qui sera soumise à l'approbation de l'Organisation Maritime Internationale, après information de la Commission européenne et des États membres.

Le ministre italien des Infrastructures et des Transport et la ministre française de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie se déclarent satisfaits de l'aboutissement de ces discussions, qui reflètent l'étroitesse des relations bilatérales entre les deux pays.

Retrouvez **le communiqué en ligne**

www.developpement-durable.gouv.fr
@ecologiEnergie
Contact presse : 01 40 81 78 31



Paris, le Vendredi 6 novembre 2015

Pêche profonde : Ségolène Royal soutient au nom de la France l'interdiction du chalutage au-delà de 800 m et la protection des écosystèmes marins

Ségolène Royal, après avoir rendu publiques en juillet 2014 les données de l'IFREMER sur la pêche profonde, et tenant compte de l'avis des parties prenantes et des débats parlementaires sur la loi biodiversité, a défendu aujourd'hui des mesures importantes pour protéger les fonds marins et les écosystèmes vulnérables. Ces mesures ont été adoptées aujourd'hui par les Etats membres de l'Union européenne. Il s'agit :

- de l'interdiction du chalut de fond en dessous de 800 mètres de profondeur, pour lutter contre la destruction de fonds marins particulièrement fragiles car ils mettent de nombreuses années à se régénérer ;
- du « gel de l'empreinte » au-dessus de 800 mètres de profondeur, c'est-à-dire le cantonnement de la pêche des espèces profondes (exemple : grenadier, sabre noir...) aux zones déjà pêchées pour éviter l'extension de cette pêche ;
- de l'interdiction de la pêche d'espèces d'eaux profondes dans toute zone où la présence d'écosystèmes vulnérables est attestée ou probable ;

- de l'obligation pour tout navire rencontrant des écosystèmes marins vulnérables (coraux profonds, éponges...) au-delà de 400 mètres de profondeur de s'éloigner de ces écosystèmes et d'en signaler la présence en vue de la fermeture de cette zone à la pêche avec des engins de fond.

Ségolène Royal souhaite que les discussions qui vont maintenant s'engager entre la Présidence du Conseil des ministres de la pêche, le Parlement européen et la Commission européenne permettent de consolider ces résultats et de renforcer l'ambition environnementale, pour conforter une pêche européenne responsable et durable et placer l'Union européenne en position d'avant-garde, dans le monde, dans la gestion écosystémique de la pêche.

Ces discussions feront l'objet d'échanges réguliers et transparents avec les parties prenantes du dialogue environnemental et les acteurs du monde de la pêche.

Retrouvez **le communiqué en ligne**

www.developpement-durable.gouv.fr

@ecologiEnergie

Contact presse : 01 40 81 78 31



Paris, le jeudi 12 novembre 2015

*Océan et Climat : Ségolène Royal annonce l'organisation
d'une session dédiée à l'Océan au Bourget
et le dépassement par la France
de son objectif de 20 % de protection
de ses mers et océans*

Lors de l'inauguration du pavillon Tara « Océan et Climat », Ségolène Royal indiquera qu'une session « Océan » sera organisée au Bourget dans la zone des négociations le 2 décembre. **Ce sera la première fois en vingt et un ans que le thème de l'Océan sera abordé dans la zone « bleue » des négociations.**

Plus de 30 événements sur l'Océan seront également mis en avant dans l'ensemble des espaces du Bourget (zone bleue, espace génération climat, ouvert au public, galerie des solutions, etc), ainsi que 7 stands dans l'espace génération climat.

Afin de faire de l'Océan une solution pour le Climat, Ségolène Royal va détailler les mesures que la France va adopter.

1. La France va **dépasser son objectif de protection de 20 % de ses mers et océans** grâce à l'extension de la réserve naturelle nationale des Terres Australes Françaises (Kerguelen, Crozet, Amsterdam, Saint-Paul) c'est-à-dire une multiplication de la surface actuelle par près de 30.



2. **La finalisation du plan de protection des mangroves** en France atteignant 55 000 hectares, soit la moitié des mangroves françaises.
3. **La confirmation de la fin des sacs plastiques** à usage unique en France au 1^{er} janvier 2016, avec interdiction d'utilisation des stocks après cette date.
4. Le soutien de la France à **l'interdiction européenne du chalutage en eaux profondes** et à la protection des écosystèmes marins vulnérables.
5. **La relance du sanctuaire Pelagos** de protection des mammifères marins en Méditerranée avec l'équipement des navires de l'Etat de balises de reconnaissance des baleines afin d'éviter les surmortalités.
6. L'adoption avec l'Italie d'un schéma de réglementation du trafic maritime international pour améliorer la sécurité de la navigation et la **sauvegarde du milieu maritime dans le Canal de Corse**.
7. **La demande de la France au GIEC pour la rédaction d'un rapport spécial sur l'Océan.**

En savoir plus sur la Réserve naturelle des Terres australes françaises :

Considérées comme le « poumon » de l'avifaune de l'océan Indien sud, les îles des Terres Australes et Antarctiques Françaises accueillent des espèces d'oiseaux marins menacées d'extinction par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN).

Le projet d'extension permettra d'étendre la réserve naturelle des Terres Australes Françaises sur une zone marine à protection intégrale d'environ 550 000 km² : cela représente la surface de l'hexagone.

Grâce à cette extension, la France se dotera de la **5^{ème} plus grande aire marine de ce type au monde.**

Retrouvez **le communiqué en ligne**

www.developpement-durable.gouv.fr

@ecologiEnergie

Contact presse : 01 40 81 78 31